Association n° W061005229

Mouans-Sartoux, le 26/10/2023

M. Le Préfet des Alpes MaritimesCADAM147 route du Mercantour06286 NICE Cedex 3

Objet : Aéroport Cannes Mandelieu – Mise en danger des riverains survolés par l'aviation légère

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 17 octobre courant (dont copie jointe) le SID vous alertait sur les dangers auxquels sont soumis les riverains de l'aéroport et vous demandait, dans un souci de sécurité, de faire interdire les tours de piste à basse altitude ainsi que l'utilisation de la piste 4/22 par l'aviation légère.

Notre association soutient pleinement ces mesures que nous avons demandées à de multiples reprises y compris lors des réunions de concertation préalable à l'arrêté de 2022.

L'accidentologie de l'aviation légère, soulignée par le malheureux accident récent, montre que les interdictions demandées sont frappées au coin du bon sens.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments civiques.

Raymond GRINNEISER Président ADNA

P.J. Lettre du SID du 17 octobre 2023